



Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation de l'Agriculture, de l'Économie et des Finances des Affaires Étrangères du Travail

Réf. 003-22

Objet : préavis de grève pour le mois de janvier et février 2022

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La FERC-CGT dépose un préavis de grève dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 27 janvier 2022. Nous exigeons des plans d'urgence dans l'ensemble des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la formation professionnelle, du monde associatif. Nous revendiquons la création d'emplois stables et statutaires, le dégel du point d'indice et des augmentations de salaire pour toutes et tous, des budgets pérennes et l'amélioration générale des conditions de travail, en particulier dans le contexte de crise sanitaire.

Dans cette perspective, la FERC-CGT dépose également un préavis de grève qui prendra effet subséquemment au délai légal à compter de l'envoi de ce dernier, c'est-à-dire à partir du lundi 24 janvier 2022 et qui couvrira toute la période jusqu'au 28 février 2022.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action, et de participer aux mobilisations prévues.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Marie BUISSON Secrétaire Générale